

Politique cyclable de la ville de Cattenom

Aménagements « CHAUCIDOU » de la voirie

Dans le cadre du **développement des projets cyclables portés par la ville de Cattenom, huit nouveaux aménagements non structurants de la voirie de type « CHAUCIDOU »** seront opérationnels.

- **La rue des peupliers** : C'est une première action de maîtrise d'ouvrage de la CCCE dont bénéficie Cattenom et qui s'inscrit dans le **Schéma Directeur Mobilité de la Communauté de Commune de Cattenom et Environs pour les liaisons cyclables entre les villes du Territoire.**

Autres aménagements type « CHAUCIDOU » portés par la ville de Cattenom :

- **La rue du Bac** : Pour se rendre à **Cattenom Bords de Moselle avec une circulation apaisée.**
- **La rue des Marronniers** avec une prolongation **route de Sentzich jusqu'au niveau du stade** : voirie de liaison apaisée **pour se rendre au parc de jeu de l'Esplanade et au stade.**
- **2 autres tronçons sur la route de Sentzich pour une circulation apaisée sur cette voie de liaison.**
- **La rue Pasteur à Cattenom** qui s'inscrit **dans une logique de jalonnement d'une voie apaisée cyclable** avec la traversée du RD1, notamment pour les salariés qui se rendent à la Centrale en vélo et pour les cyclistes qui veulent aller vers BOUST par une « voie verte » (en projet) sans passer sur la partie dangereuse de la RD56.
- **La rue de la Paix à Sentzich qui s'inscrit également dans une logique de jalonnement** en traversant le RD1 en direction de la route communale de la forêt de Cattenom et vers la ville de BOUST.

Cette appellation est la contraction de « **CHAU**ssée pour les **C**irculations **DOU**ces » appelée également **CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée)**

Il s'agit d'un système de circulation qui nous vient de 2 pays frontaliers de la France que sont l'Allemagne et la Suisse et qui est utilisé dans de nombreuses villes en France qui déploient une politique cyclable.

La Chaussée fait l'objet d'un marquage au sol **d'une voie centrale unique à double sens** pour les véhicules motorisés à laquelle on greffe **2 autres voies latérales.**

Les 2 voies latérales quant à elles sont multi usages, c'est-à-dire que les vélos, les trottinettes peuvent ainsi circuler sur ces voies. Les piétons qui empruntent les bas-côtés de la voie en l'absence de trottoir sont également en situation plus sécurisée, et il est recommandé qu'ils évoluent sur le bas-côté gauche de la chaussée. Par contre, les voies latérales ne sont pas reconnues par le code de la route comme de véritables pistes cyclables puisque pour se croiser les véhicules motorisés pourront les chevaucher. *Pour mémoire, sur une piste cyclable les véhicules ne sont pas autorisés à y circuler.*

Ensemble apprenons à bien utiliser ce nouvel aménagement pour une mobilité respectueuse des déplacements doux dans notre ville.

La Mairie Vigilante



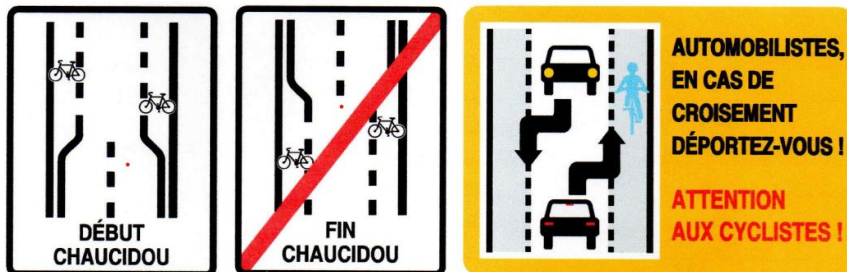
Le CHAUCIDOU Comment ça marche ?

Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale. Lors d'un croisement entre 2 véhicules motorisés sur la bande centrale, ces derniers se déportent à vitesse réduite sur les bandes latérales pour se croiser en toute sécurité et en respectant bien sûr la présence éventuelle d'utilisateurs en mode doux sur les bandes latérales puis reprennent leur position initiale sur la voie centrale pour continuer leur route.



Dans le cas où la présence de cyclistes générerait cette manœuvre de croisement, la règle reste la **priorité aux vélos** sur les voies latérales et aux piétons sur les bas-côtés de la voie. Les conducteurs de véhicules motorisés devront alors ajuster leur vitesse pour chevaucher les bandes latérales et rester derrière le vélo, et pour respecter la présence éventuelle d'un piéton sur le bas-côté avant de pouvoir reprendre leur position sur la voie centrale.

Des panneaux aux entrées et sorties de la zone CHAUCIDOU et des panneaux pédagogiques rappellent l'utilisation et le comportement à adopter pour le croisement de 2 véhicules.



Quels sont les avantages, les effets et les changements de comportement qu'apporte le CHAUCIDOU ?

LE CHAUCIDOU modifie de manière cognitive les comportements des automobilistes qui réduisent leur vitesse et deviennent plus attentifs aux autres modes de déplacements doux tels que les vélos, les trottinettes sur les voies latérales. Il va entraîner très rapidement une modification des habitudes de conduite des utilisateurs réguliers de la voie. La routine d'un trajet et la connaissance de l'environnement favorisent les vitesses élevées.

Le CHAUCIDOU améliore la fluidité du trafic avec des vitesses plus apaisées.

Le CHAUCIDOU facilite la circulation des cyclistes et incite à la pratique du vélo. Il rassure les coureurs et les marcheurs qui en absence de trottoir évoluent sur les bas-côtés de la voirie.

C'est un facteur de succès pour une circulation plus respectueuse des modes de déplacements doux en zone péri urbaine mais aussi en voie urbaine et en particulier sur les axes où la vitesse n'est pas respectée.